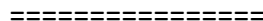


## Année universitaire 2019-2020

# DEMANDE DE DEROGATION EN VUE D'UNE 3<sup>ème</sup> INSCRIPTION



Les demandes de dérogation en vue d'une troisième inscription en PACES pour l'année universitaire 2019-2020 doivent être envoyées exclusivement par e.mail à l'adresse suivante : [pharmacie.paces@univ-tlse3.fr](mailto:pharmacie.paces@univ-tlse3.fr), Service Scolarité, **au plus tard le mardi 21 juillet 2020.**

**Passé ce délai, aucune demande ne sera recevable.**

Le dossier doit comporter :

- Une demande écrite motivée à l'attention de M. le Doyen (indiquer clairement votre adresse postale, votre numéro de téléphone, votre courriel)
- Une photocopie des relevés de notes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> semestre pour chaque année d'inscription en PACES
- Tout justificatif susceptible d'appuyer votre demande (dossier médical....)

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 octobre 2009, **le nombre maximum de dérogations** pouvant être accordé est limité à **8 %** du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement, en vue de l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutique.

Les intéressés sont donc invités parallèlement à prendre leur disposition en vue d'une réorientation.